

**DELIBERATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE L'INDRE – BRENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 MARS 2024**

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de SAINT-GENOU, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Nicolas THOMAS, Président.

Date de convocations : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Membres titulaires présents : Bernadette Villemont, Arnaud Cibot, Nicolas Thomas, Denis Villin, Lucette Vioux, Ghislaine Verken, Christophe Morin, Philippe Yvon, Hubert Mousset, Patrice Boiron, Claude Vidal, Bruno Mardelle, Thierry Logie, Roger Chevreton, Patrice Perrat, Christophe Vandaele, Xavier Elbaz, Claudine Lardeau

Membres suppléants présents votants : Claude Nivet

Membres titulaires excusés : Régis Blanchet pouvoir donné à Ghislaine Verken, Michèle Yvernault-Trotignon pouvoir donné à Lucette Vioux, Alexandra Roulleaux, Christophe Pivot, Marc Duponchel, Séverine Gagneron pouvoir donné à Bruno Mardelle, Dominique Perrot, Caroline Marcou pouvoir donné à Christophe Vandaele, Jean-Noël Mériot, François-Philippe Thibault

Titulaires absents : Delphine Chevalier-Gontier

Membre suppléants présents non votant : Françoise Batard, Olivier Ponroy, Francis Seguin

Secrétaire de séance : Roger Chevreton

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN PORTÉ PAR SOCIETE « SAS PE DE SAINT-GENOU » SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENOU

Autre domine de compétence

Délibération 2024/03/025

Considérant la demande d'autorisation environnementale déposées par la société « SAS PE DE SAINT GENOU » le 03 novembre 2022 et complété le 23 août et 26 septembre 2023.

Considérant le projet d'exploitation d'un parc éolien comprenant trois aérogénérateurs et deux postes de livraison au lieu-dit Brisepaille sur la commune de Saint-Genou, ce projet étant développé par la société PE DE SAINT-GENOU est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Saint-Genou.

Vu l'arrêté d'enquête publique du Préfet en date du 22 février 2024 portant ouverture d'une enquête publique du lundi 25 mars au jeudi 25 avril 2024 en mairie de Saint Genou,

Considérant que conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes de Saint Genou et Buzançais ainsi que du conseil communautaire de la CDC Val de l'Indre – Brenne,

Considérant que cet avis doit intervenir dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique soit au plus tard le 10 Mai 2024,

Vu les pièces du dossier,

Vu le débat sur le projet de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables présenté au Conseil Communautaire le 6 février 2024



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Emet un avis favorable sur le projet de parc éolien porté par la société PE DE SAINT-GENOU pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs sur la commune de Saint-Genou.

Roger CHEVRETON
Secrétaire de séance



Nicolas THOMAS
Président



Membres en exercice : 29
Membres présents : 19
Pouvoirs : 4
Sufrages exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0